

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

SEPTEMBRE
2021

PRINCIPALES TENDANCES

A fin septembre 2021 et en comparaison avec la même période de l'année 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 16,4% provenant de :

- L'augmentation de 28,7% des impôts directs suite à la hausse de la taxe professionnelle (+50,6%), de la taxe de services communaux (+29,7%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+53%), de la taxe d'habitation (+52,9%) et de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+2,4%);
- La baisse de 4,9% des impôts indirects qui s'explique notamment par la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-8,4%), conjuguée à l'augmentation de la taxe sur les opérations de construction (+46,1%) et de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+31,4%);
- L'augmentation de 67,2% des recettes non fiscales provenant notamment de la hausse des subventions (+137,3%), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+33,3%) et des recettes domaniales (+42%).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 47,4% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 3,4% en raison de la baisse de 1,8% des dépenses de personnel et de 6,3% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à l'augmentation de 1,8% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 7,8 MMDH à fin septembre 2020 à 9,2 MMDH à fin septembre 2021, soit une hausse de 17,2%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin septembre 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 14,8 MMDH contre un solde ordinaire positif de 9,9 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 6,5 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 836 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 2,7 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 631 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 6,5 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restants de l'année 2021.

Excédents globaux

A fin septembre 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2021 (6,5 MMDH) et des années antérieures ont été de 48,1 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Septembre 2020	Prévisions 2021	Septembre 2021	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	26 753	45 896	31 144	68%	16,4%
1.1- Recettes fiscales :	22 911	37 813	24 720	65%	7,9%
<i>Impôts directs</i>	8 724	21 284	11 226	53%	28,7%
<i>Impôts indirects</i>	14 187	16 529	13 494	82%	-4,9%
1.2- Recettes non fiscales :	3 842	8 083	6 424	79%	67,2%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	357	769	507	66%	42,0%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	484	1 454	645	44%	33,3%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 789	3 231	3 812	118%	113,1%
<i>Autres recettes</i>	1 212	2 629	1 460	56%	20,5%
2- DEPENSES ORDINAIRES	16 875	29 900	16 296	55%	-3,4%
2.1- Biens et services :	15 858	28 755	15 261	53%	-3,8%
<i>Personnel</i>	8 850	13 256	8 694	66%	-1,8%
<i>Autres biens et services</i>	7 008	15 499	6 567	42%	-6,3%
2.2- Intérêts de la dette	1 017	1 145	1 035	90%	1,8%
3- SOLDE ORDINAIRE	9 878	15 996	14 848		
4- INVESTISSEMENT²	7 813	60 850	9 160	15%	17,2%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	9	-12	1		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	622	-6 260	835		
7- EXCEDENT³	2 696	-51 126	6 524		
8- FINANCEMENT² :	-2 696	51 126	-6 524		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 642	314	1 538		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 417	-1 960	-1 566		
<i>Variation de l'excédent</i>	-2 921	52 772	-6 496		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Septembre 2020	Prévisions 2021	Septembre 2021	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	22 911	37 813	24 720	65%	7,9%
IMPÔTS DIRECTS	8 724	21 284	11 226	53%	28,7%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	2 768	8 028	3 589	45%	29,7%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	1 916	6 984	2 886	41%	50,6%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	221	838	338	40%	52,9%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	995	2 092	1 522	73%	53,0%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	1 516	1 695	1 542	91%	1,7%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 308	1 647	1 349	82%	3,1%
IMPÔTS INDIRECTS	14 187	16 529	13 494	82%	-4,9%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	12 516	12 914	11 459	89%	-8,4%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	306	457	402	88%	31,4%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	375	921	548	60%	46,1%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	112	250	138	55%	23,2%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	88	465	82	18%	-6,8%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	106	174	143	82%	34,9%
<i>Taxe de séjour</i>	92	332	40	12%	-56,5%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	199	222	212	95%	6,5%
<i>Autres impôts indirects</i>	393	794	470	59%	19,6%
RECETTES NON FISCALES	3 842	8 083	6 424	79%	67,2%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	357	769	507	66%	42,0%
<i>Redevance OTDP communal</i>	484	1 454	645	44%	33,3%
<i>Fonds de concours</i>	377	312	462	148%	22,5%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	363	1 018	427	42%	17,6%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	370	276	448	162%	21,1%
<i>Subventions</i>	1 412	2 919	3 350	115%	137,3%
<i>Recettes diverses</i>	479	1 335	585	44%	22,1%
TOTAL DES RECETTES	26 753	45 896	31 144	68%	16,4%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	7 521	2 502	21 121	31 144
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	555	233	4 979	5 767
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	317	157	2 805	3 279
<i>Produits des services</i>	100	0	641	741
<i>Produits des biens</i>	138	76	1 533	1 747
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	179	0	6 634	6 813
Taxe de services communaux	179	0	3 410	3 589
Taxe professionnelle	0	0	2 886	2 886
Taxe d'habitation	0	0	338	338
1.3- Ressources transférées :	6 787	2 269	9 508	18 564
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	37	2 111	9 311	11 459
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	2 891	0	0	2 891
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	402	0	0	402
<i>Fonds de concours et subventions</i>	3 457	158	197	3 812
2- DEPENSES ORDINAIRES	968	1 324	14 004	16 296
2.1- Biens et services :	653	1 271	13 337	15 261
<i>Personnel</i>	150	975	7 569	8 694
<i>Autres biens et services</i>	503	296	5 768	6 567
2.2-Intérêts de la dette	315	53	667	1 035
3- SOLDE ORDINAIRE	6 553	1 178	7 117	14 848
4- INVESTISSEMENT	4 490	1 522	3 148	9 160
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	1	0	0	1
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	-15	206	644	835
7- EXCEDENT	2 049	-138	4 613	6 524
8- FINANCEMENT :	-2 049	138	-4 613	-6 524
<i>Recettes d'emprunt</i>	811	433	294	1 538
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-370	-82	-1 114	-1 566
<i>Variation de l'excédent</i>	-2 490	-213	-3 793	-6 496

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin septembre 2021 laisse apparaître une hausse des ressources de 16,4% et une baisse des dépenses ordinaires de 3,4%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 14,8 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 9,2 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 836 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 6,5 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 31,1 MMDH en augmentation de 16,4% par rapport à fin septembre 2020. Ceci s'explique par la hausse de 6,5% des recettes transférées, de 38,9% des recettes gérées par l'Etat et de 30,7% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2020	Prévisions	2021	Evol. %
Transférées	17 435	19 944	18 564	6,5%
Gérées par l'Etat	4 905	15 850	6 813	38,9%
Gérées par les collectivités	4 413	10 102	5 767	30,7%
TOTAL	26 753	45 896	31 144	16,4%

1.1-RECETTES FISCALES

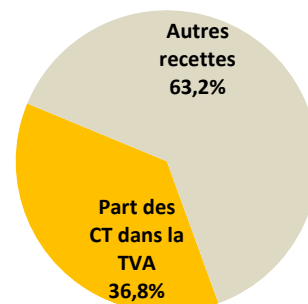
Les recettes fiscales ont atteint 24,7 MMDH, en augmentation de 7,9% par rapport à leur niveau à fin septembre 2020, suite à la hausse de 28,7% des impôts directs et à la baisse de 4,9% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 79,4% des recettes globales des collectivités territoriales à fin septembre 2021.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 18,6 MMDH à fin septembre 2021 contre 17,4 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 6,5%. Ceci résulte de l'augmentation des subventions (+1.938 MDH), de la part des régions dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (+96 MDH), des fonds de concours (+85 MDH) et de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+67 MDH), conjuguée à la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-1.057 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 36,8% de leur part dans le produit de la TVA.

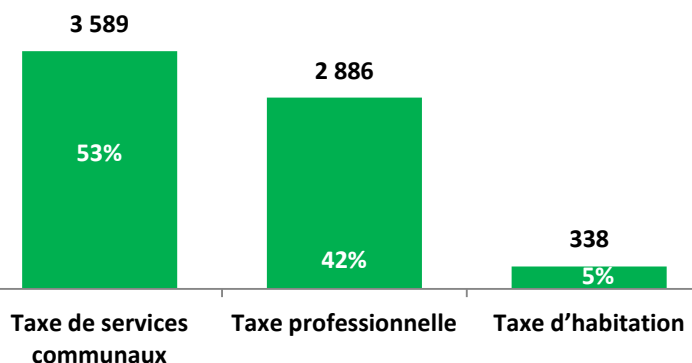
Structure des recettes des collectivités en 2021



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin septembre 2021, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 6,8 MMDH contre 4,9 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 38,9%, provenant de la hausse de la taxe professionnelle (+970 MDH), de la taxe de services communaux (+821 MDH) et de la taxe d'habitation (+117 MDH).

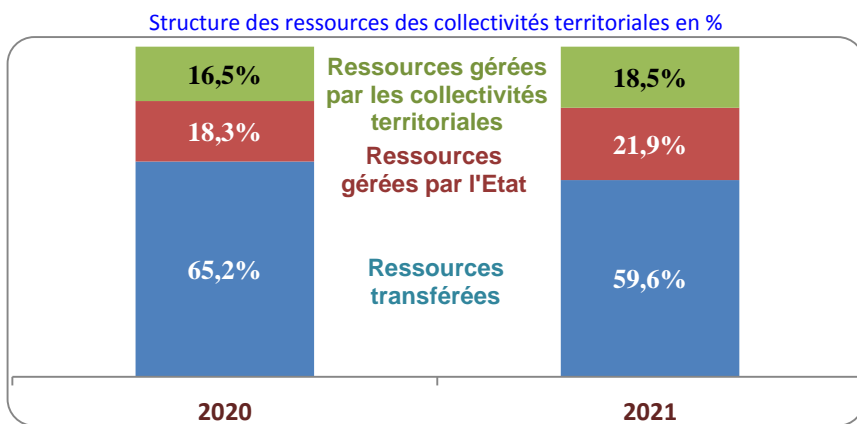
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 5,8 MMDH à fin septembre 2021 contre 4,4 MMDH enregistré un an auparavant, en hausse de 30,7%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.522 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (645 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (548 MDH) et des recettes domaniales (507 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin septembre 2020 et fin septembre 2021, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 6,4 MMDH, en hausse de 67,2% par rapport à leur niveau à fin septembre 2020, en raison principalement de l'augmentation de 137,3% des subventions, de 33,3% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal, de 42% des recettes domaniales et de 22,5% des fonds de concours.

La hausse des subventions est due principalement à l'augmentation des subventions accordées par l'Etat (3.339 MDH contre 1.407 MDH).

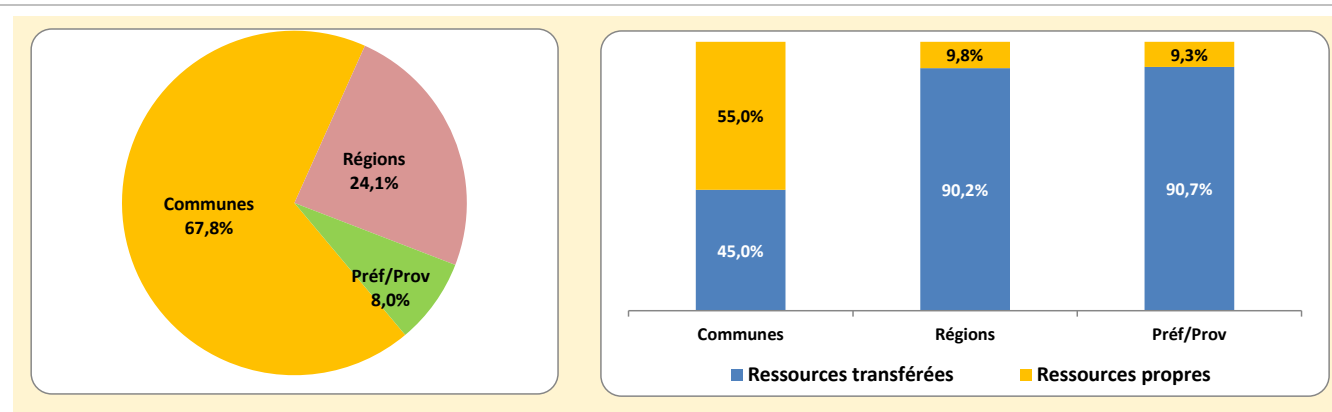
La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (128 MDH contre 106 MDH) et du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (126 MDH contre 90 MDH).

Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (347 MDH contre 310 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 21,1 MMDH et représentent 67,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin septembre 2021.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin septembre 2021, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 45% des recettes des communes contre 90,2% pour les régions et 90,7% pour les préfetures et provinces.

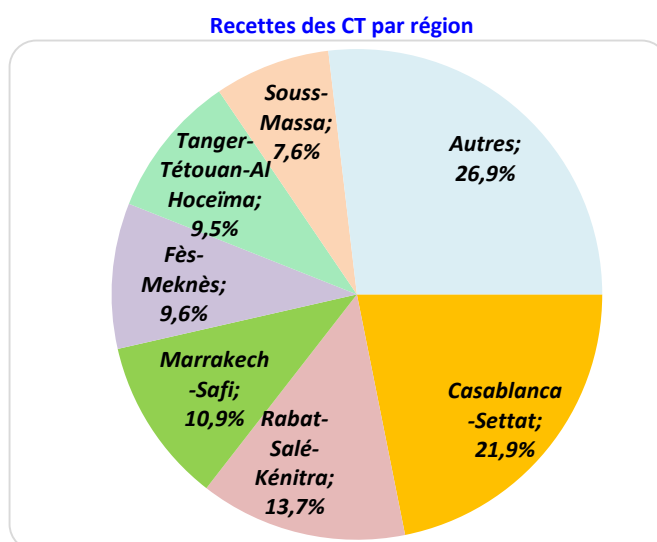


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 73,1% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (6.805 MDH) représentent 21,9% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,7% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,9%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 646	3 019	2 140	6 805
Rabat-Salé-Kénitra	750	1 225	2 280	4 255
Marrakech-Safi	635	583	2 183	3 401
Fès-Meknès	523	438	2 025	2 986
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	700	575	1 679	2 954
Souss-Massa	432	430	1 515	2 377
L'oriental	362	258	1 718	2 338
Béni Mellal-Khénifra	315	201	1 522	2 038
Drâa-Tafilalet	136	63	1 207	1 406
Laâyoune-Sakia El Hamra	128	0	1 055	1 183
Guelmim-Oued Noun	69	21	706	796
Dakhla-Oued Ed Dahab	71	0	534	605
TOTAL	5 767	6 813	18 564	31 144

2- DEPENSES

A fin septembre 2021, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 27 MMDH, en hausse de 3,5% par rapport à leur niveau à fin septembre 2020. Elles se composent à hauteur de 60,3% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin septembre 2021, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 16,3 MMDH, soit une diminution de 3,4% en raison de la baisse de 1,8% des dépenses de personnel et de 6,3% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 1,8% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Personnel	8 850	13 256	8 694	66%	-1,8%
Autres biens et services	7 008	15 499	6 567	42%	-6,3%
Intérêts dette	1 017	1 145	1 035	90%	1,8%
TOTAL	16 875	29 900	16 296	55%	-3,4%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin septembre 2021 ont atteint 8.694 MDH contre 8.850 MDH à fin septembre 2020, soit une baisse de 1,8%. Les salaires représentent 53,4% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 75,9% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 6.567 MDH à fin septembre 2021 contre 7.008 MDH un an auparavant, en diminution de 6,3%. Elles sont constituées pour 54,3% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 1.035 MDH à fin septembre 2021 contre 1.017 MDH un an auparavant, en hausse de 1,8%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin septembre 2021 a dégagé un solde ordinaire positif de 14,8 MMDH contre un solde ordinaire positif de 9,9 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

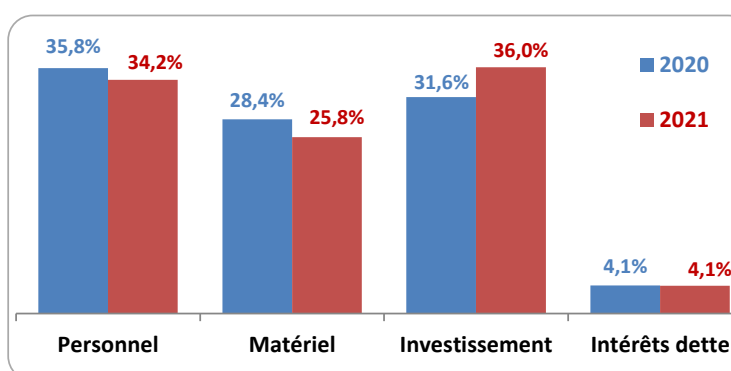
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 9,2 MMDH à fin septembre 2021 contre 7,8 MMDH à fin septembre 2020, soit une augmentation de 17,2% (+1.347 MDH).

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (+534 MDH), des subventions (+468 MDH), des acquisitions immobilières (+134 MDH), des Projets intégrés (+127 MDH), et des programmes nationaux (+49 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1 847	18 771	2 381	13%	28,9%
Projets intégrés⁶	1 823	19 301	1 950	10%	7,0%
Acquisitions immobilières	513	7 423	647	9%	26,1%
Acquisitions mobilières⁷	421	2 198	456	21%	8,3%
Programmes nationaux⁸	2 611	9 728	2 660	27%	1,9%
Subventions	598	3 429	1 066	31%	78,3%
TOTAL	7 813	60 850	9 160	15%	17,2%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin septembre 2020 et fin septembre 2021 fait ressortir la baisse de la part des dépenses de personnel et des dépenses de matériel, conjuguée à la hausse des dépenses d'investissement et la stagnation des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

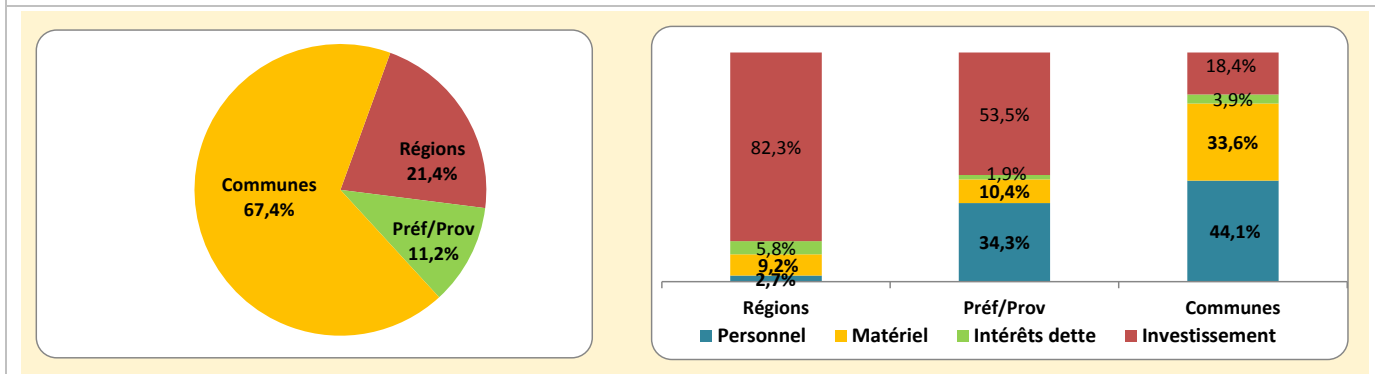
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 17,2 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 67,4% à fin septembre 2021.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin septembre 2021 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent une part importante des budgets des communes (44,1%), alors que ce sont les dépenses d'investissement qui constituent la part importante des budgets des préfectures et provinces (53,5%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 82,3% des dépenses d'investissement, de 9,2% des dépenses de matériel, de 5,8% des charges en intérêts de la dette et de 2,7% des dépenses de personnel.

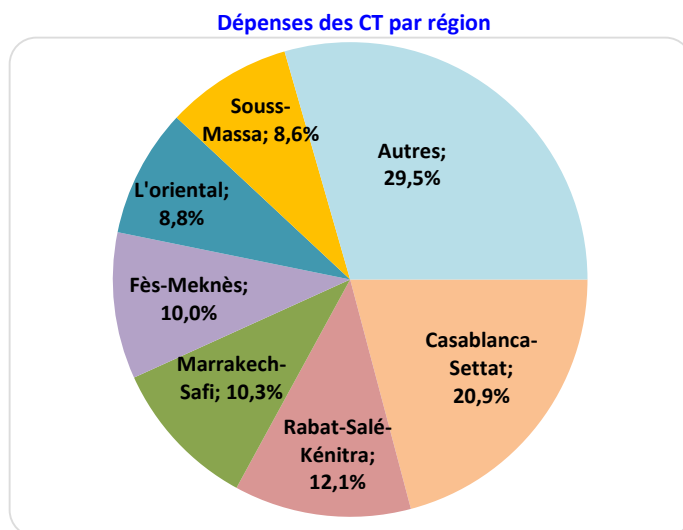


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 70,5% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (5.315 MDH) représentent 20,9% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Guelmim-Oued Noun représentent 2% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 704	1 569	248	1 794	5 315
Rabat-Salé-Kénitra	1 191	880	117	884	3 072
Marrakech-Safi	937	820	60	798	2 615
Fès-Meknès	1 035	655	94	756	2 540
L'oriental	805	467	89	867	2 228
Souss-Massa	624	404	108	1 051	2 187
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	771	573	69	761	2 174
Béni Mellal-Khénifra	596	324	60	806	1 786
Laâyoune-Sakia El Hamra	382	449	96	535	1 462
Drâa-Tafilalet	354	196	33	316	899
Dakhla-Oued Ed Dahab	94	129	47	391	661
Guelmim-Oued Noun	201	101	14	201	517
TOTAL	8 694	6 567	1 035	9 160	25 456

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin septembre 2021 des soldes positifs de 1 MDH et 835 MDH respectivement contre un solde positif de 9 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 622 MDH pour les comptes spéciaux à fin septembre 2020.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 6,5 MMDH à fin septembre 2021 contre un excédent global de 2,7 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin septembre 2021, soit 6,5 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2021.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin septembre 2021, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.538 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.566 MDH et la reconstitution des excédents pour 6,5 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin septembre 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 48,1 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2021 (6,5 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2021 et non payées.

Le reliquat constitue la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 54,7% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin septembre 2021

